

consignée par écrit, d'après laquelle les subventions versées en vertu de la loi sur les installations frigorifiques ont été suspendues en juillet 1962, en application du programme d'austérité alors en vigueur. Le gouvernement a-t-il l'intention de rétablir ces subventions prévues par la loi sur les installations frigorifiques, surtout en ce qui concerne le produit de la pêche?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'examinerai volontiers la question. Je regrette que le ministre ne soit pas ici, mais il a dû s'aliter à la suite d'une grippe.

(Texte)

## LA NAVIGATION

### RENFOUAGE DE «TRITONICA»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question au ministre des Transports à qui j'en ai déjà donné préavis. Son ministère a-t-il l'intention de se charger des frais de renflouage de l'épave du *Tritonica*, laquelle peut entraver la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent?

(Traduction)

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la question du député diffère quelque peu du préavis qu'il m'en a donné. Je croyais qu'il désirait se renseigner sur l'enlèvement de l'épave du *Tritonica* mais il veut savoir, semble-t-il, qui assumera le coût de l'opération. C'est au propriétaire, au propriétaire-gérant, au capitaine ou à la personne qui était responsable du navire au moment de l'accident qu'il incombe d'enlever l'épave. Le 25 juillet, une lettre a été envoyée aux armateurs et à leurs agents ainsi qu'aux armateurs du *Roonagh Head* pour les informer que l'épave constituait un danger pour la navigation et devait par conséquent être enlevée. Le 29 juillet, les armateurs du *Tritonica* nous faisaient savoir que l'appel d'offres pour l'enlèvement de l'épave expirerait le 3 août.

Aucun contrat n'a encore été adjudé, car les parties intéressées ne s'entendent pas sur la portée des travaux à effectuer. Le ministère des Transports a demandé que toute l'épave soit enlevée, mais les armateurs ne lui ont pas encore signifié leur assentiment. Si, dans un intervalle raisonnable, ils n'ont pas conclu d'arrangements satisfaisants à cet égard, comme l'exige le ministère, le gouvernement fédéral lancera un appel d'offres et verra à ce que l'épave soit enlevée.

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les travaux s'effectuent le plus tôt possible. Toutefois, vu les questions qui ont été

posées l'autre jour à ce sujet, j'ajouterai que cela ne se fera probablement pas avant le printemps, car la saison est déjà fort avancée et il se forme à cet endroit de grandes étendues de glace flottante en hiver.

## LES NATIONS UNIES

### LA RHODÉSIE DU SUD—RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENVOI D'ARMES PAR LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation canadienne s'est-elle abstenue de voter à l'ONU sur la motion priant la Grande-Bretagne d'interrompre toutes les expéditions d'armes à la Rhodésie du Sud tant que ce pays ne posséderait pas un gouvernement représentatif? Si la délégation canadienne s'est effectivement abstenue de voter, était-ce à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'attitude de la délégation canadienne était naturellement conforme aux instructions du gouvernement, et elle se fondait sur le fait que le gouvernement britannique est engagé dans des négociations ardues et complexes pour réaliser dès le 31 décembre la dissolution de la fédération de la Rhodésie et du Nyassaland. A l'instar du gouvernement précédent, notre gouvernement s'est abstenu d'appuyer les propositions présentées aux Nations Unies et de nature à entraver ces négociations.

Le gouvernement canadien voudrait qu'après la dissolution de la Fédération, l'avenir politique de la Rhodésie du Sud se détermine au moyen de négociations et d'ententes entre les Africains et les blancs, et le gouvernement sait que le gouvernement britannique exerce son influence en ce sens. La délégation canadienne s'est abstenue de voter sur la résolution en question adoptée au comité le 18 octobre. La résolution critiquait le Royaume-Uni et exigeait l'imposition d'une solution en Rhodésie du Sud.

C'est une question compliquée. L'attitude adoptée par la délégation canadienne était intelligente et utile.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire. Le ministre veut-il dire par là que tous les autres gouvernements qui ont voté pour la résolution ont adopté une attitude irréfléchie?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami sait très bien que ma réponse ne veut évidemment critiquer en rien l'attitude prise par aucun gouvernement, mais il peut être certain que le gouvernement canadien, après avoir